



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délégués du personnel

Question écrite n° 60505

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le renchérissement du coût des heures de délégation suite à la réduction du temps de travail. En effet, le crédit d'heures réservé aux délégués du personnel titulaires est de dix heures par mois dans les entreprises de moins de 50 salariés et de quinze heures par mois dans les autres entreprises. L'employeur est tenu de supporter une augmentation de 12,4 % du coût de temps de travail effectif perdu. Il lui demande s'il n'y a pas lieu de rendre les heures de délégation proportionnelles au temps de travail effectif de chaque entreprise selon son effectif et de limiter le nombre de syndicats représentés selon l'effectif total de l'entreprise afin de ne pas avoir trop de délégués.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60505

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2530